1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

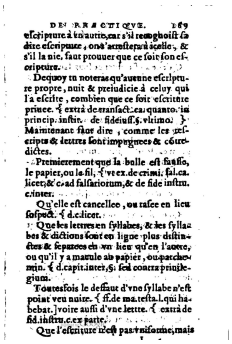

DES PRAECTIQVES. 169

escripture à l'autre, car s'il reconnoist sa dite escripture, ou s'accuse par à scelle, & s'il la nie, faut prouuer que ce soit son escripture.

Dequoy tu noteras qu'aucune escripture propre, nuit & preiudicie à celuy qui l'a escrite, combien que ce soit escritture priuee. ¶ extrà de manifest. ca. quanto. in princip. instit. de fideiuss. §. vltimo.

Maintenant faut dire, comme les escripts & lettres sont imprimees & cõuertidées.

Premierement que la bolle est fausse, le papier, ou le fil, ¶ vt ex. de crimi. fal. ca. licet, & c. ad falsariorum, & de fide instru. c. litteri.

Qu'elle est cancellee, ou rasee en lieu suspect. ¶ d. c. licet.

Que les lettres en syllabes, & les syllabes & dictions sont en ligne plus distinctes & separees en vn lieu qu'en l'autre, ou qu'il y a macule au papier, ou parchemin. ¶ d. capit. inter, §. fed contra principium.

Toutesfois le defaut d'vne syllabe n'est point veu nuire. ¶ ff. de ma. testa. l. qui habebat. Voire aussi d'vne lettre. ¶ extrà de fid. instru. c. ex parte.

Que l'escriture n'est pas vniforme, mais

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon
LangueFrançais
SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008
Format (largeur x format)16°
CouvertureLyon
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon_Page_168.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.49 Mo
Dimensions : 1706 x 2524 px
Fichier créé par Sylvie GiraudFichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/165914